



66. OPHLM RUE DU TERRAGE



État 2017. Façade réhabilitée récemment. Photo Arnaud Lesné.

Type de construction : logements.

Immeuble : R+10, 66 logements, 4 600 m².

Année de construction : 1960. (Permis de construire délivré en 1958. Archives Municipales de Paris Cote 1069W 312)

Adresse : 9-19 rue du Terrage, Paris Xe.

[L'immeuble] se trouve à côté de la gare de l'Est, dans une rue qui n'est pas facile d'accès, bien qu'assez large. C'est l'architecte en chef de la ville de Paris qui nous a proposé ce projet. Ce M. Laroche (?) ne construisait pas. Il savait que nous avions un cabinet assez important, et il a obtenu de l'office HLM cette opération. Il est venu nous voir en nous disant qu'il était incapable de s'occuper seul de cette réalisation et pour nous proposer de la faire ensemble. Les choix architecturaux relèvent donc de nos deux interventions. Les relations avec Laroche ont d'ailleurs été excellentes. À cette époque, les architectes-voyers avaient la possibilité de construire, ce qui a malheureusement quasi totalement disparu.

Le point remarquable de cette construction, et c'est moi qui y ai beaucoup tenu, probablement sous l'influence de Fernand Pouillon, c'est le choix de matériaux nobles. Cet immeuble de dix étages est entièrement en pierre de taille, c'était notre fierté, d'avoir réussi à construire en pierre pour des HLM, pas en placage, en pierre de taille. Nous avons d'ailleurs toujours essayé de construire en pierre chaque fois que nous le pouvions, notamment à Rueil et au Vésinet.

Nous avons mis au point une technique béton et pierre, que nous avons perfectionnée par la suite. Ce système utilisait une ossature légère de béton portant les planchers pour soulager les surcharges sur les murs. Les murs avaient une épaisseur de vingt centimètres en pierre, avec un vide d'air et un doublage pour faire un peu d'isolation thermique, ce qui coûtait beaucoup moins cher. On a aussi utilisé de la pierre de taille de trente-cinq centimètres d'épaisseur.

Concrètement, les poteaux de béton de quinze centimètres obligeaient à faire une encoche dans la pierre dans les zones de contact ; la pierre faisait là quinze centimètres au lieu de vingt. Pour éviter que le poteau de béton ne vienne en saillie à l'intérieur, cinq ou dix centimètres étaient pris dans la pierre, le reste était pris dans le vide d'air et le doublage en brique creuse et plâtre qui servaient d'isolation.

1. Entretien avec Emmanuel Bernadac enregistré en 2011.



Plaque de l'immeuble. Photo Arnaud Lesné.



État 2017. Photo Arnaud Lesné.

